

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME DANIELE BRUNET / MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Convention de mandat relative à la prestation d'émission, de livraison et de suivi de gestion de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) destinés aux collégiens des Bouches-du-Rhône afin de faciliter l'accès aux sports, à la culture et au soutien scolaire pendant les vacances scolaires.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé l'adoption de la convention de mandat citée en objet afin de :

- donner au titulaire de l'accord-cadre, l'autorisation d'avancer les fonds en lieu et place du Département, aux partenaires affiliés du dispositif « Carte Collégien de Provence »,
- déterminer les modalités de remboursements du Département envers le titulaire de l'accord-cadre et de reddition, en accord avec le CCATP.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**